

## Sous location boutique et loyer payable d'avance

Par PatCal, le 04/04/2022 à 14:25

Bonjour,

Je suis sur le point de signer un contrat de sous location pour une période de deux mois pour l'occupation d'une boutique. Le bailleur est ok pour autoriser la locataire en place à sous louer à des sous locataires pour cette période déterminée. La locataire souhaite faire payer la totalité des deux mois de loyer 3 semaines avant la date de démarrage du contrat et l'entrée effective des sous-locataires dans les lieux. Sachant que la locataire en principal paie son loyer mensuellement, a-t-elle le droit dans le contrat de sous location d'exiger un paiement en avance et en totalité ?